

Syndicat Mixte des Eaux
Gard Ardèche.

**RAPPORT 2022 SUR LE PRIX ET LA QUALITE
DU SERVICE PUBLIC EAU POTABLE**

Présenté conformément à l'article L.2224-5 du Code Général des
Collectivités Territoriales.



Les indicateurs

Le tableau de bord des performances du service d'eau potable de 2022 est donné ci-dessous:

Description du service

	2021	2022
Estimation du nombre d'habitants desservis [D 101.0]	6 031	6 133
Nombre d'abonnés desservis	4 298	4 371
Prix TTC du service pour 120 m3 [D102.0]	2,18 €/ m ³	2,19 €/ m ³

La qualité de l'eau

	2021	2022	
Taux de conformité bactériologique (%) [P101.1]	100%	93,2%	😊
Taux de conformité physico-chimique (%) [P102.1]	100%	100%	😊

La ressource, la distribution et la consommation

	2021	2022	
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (%) [P103.2B]	120	120	😊
Indice linéaire de pertes en réseau (m ³ /km/jour) [P106.3]	1,34	1,73	😊
Indice linéaire des volumes non-comptés (m ³ /km/jour) [P105.3]	1,63	2,06	😊
Rendement brut du réseau de distribution (%) [P104.3]	78,82 %	73,54 %	😊
Taux moyen de renouvellement des réseaux [P107.2]	-	0.09 %	😐
Indice d'avancement de la protection de la ressource [P108.3]	97%	97%	😊

Relations avec les usagers

	2021	2022	
Délais maximal d'ouverture de branchement [D151.0]	2 jours	2 jours	😊
Taux de respect du délai maximal pour l'ouverture des branchements [P152.1]	95,7%	98,81%	😊
Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente [P154.0]	0,89 %	0 %	😊
Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité [P109.0]	0,0001 €/m3facturés	0,0001 €/m3facturés	😊
Taux de réclamations pour 1000 abonnés [P155.1]	8,4	6,42	😊

Gestion financière

	2021	2022	
Durée d'extinction de la dette [P153.2]	1,3	1,3	😊

1. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

1.1. Organisation administrative du service

Le SYNDICAT MIXTE DES EAUX GARD ARDECHE regroupe 10 MEMBRES dont les communes de BARJAC, BESSAS, LA BASTIDE DE VIRAC, ORGNAC L'AVEN, SAINT-BRES, SAINT-PRIVAT-DE-CHAMPCLUS, SAINT-SAUVEUR DE CRUZIERES, SALAVAS et VAGNAS et la Communauté d'Agglomération Gard Rhodanien pour le territoire de 3 communes, ISSIRAC, LE GARN et MONTCLUS,

1.2. Estimation de la population desservie

La population permanente desservie est d'environ **6 133 habitants**.

1.3. Conditions d'exploitation du service

Le service est exploité en affermage. Le délégataire est la société SAUR en vertu d'un contrat ayant pris effet le 1^{er} Février 2022. La durée du contrat est de 10 ans.

1.4. Prestations assurées dans le cadre du service

Les prestations confiées à la société SAUR sont les suivantes :

Gestion du service	Application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs
Gestion des abonnés	Accueil des usagers, facturation, traitement des doléances client
Mise en service	Des branchements
Entretien	De l'ensemble des ouvrages
Renouvellement	Des accessoires hydrauliques (vanne, ventouse, etc.), des branchements, des canalisations <6m, des compteurs, des équipements électriques et électromécaniques, des installations de télésurveillance, des ouvrages de traitement
Prestations particulières	Entretien des points de distribution publics

La collectivité prend en charge le renouvellement de la voirie, des canalisations, des captages, des clôtures, des poteaux incendie et du génie civil.

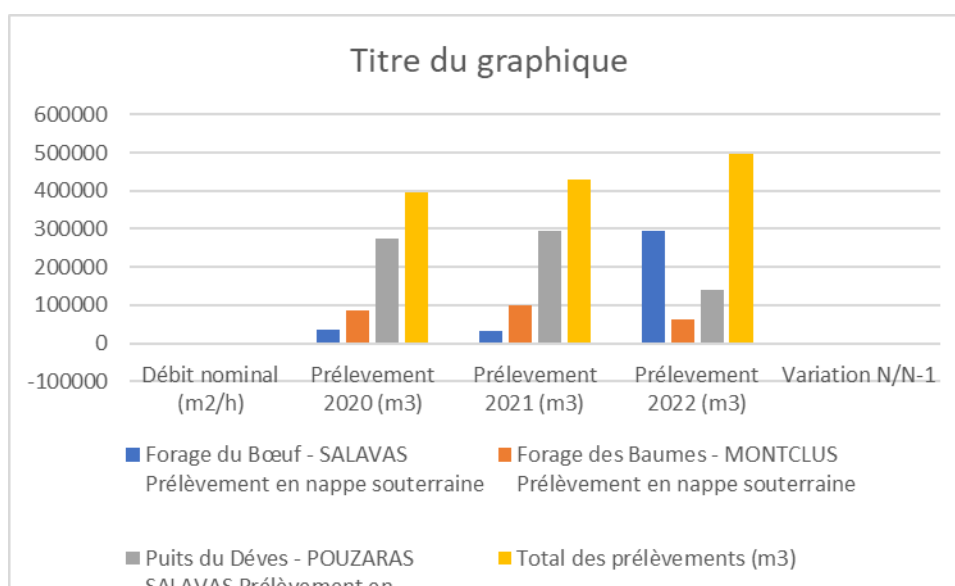
1.5. Conventions d'achat ou de vente d'eau

Convention	Cocontractant	Caractéristiques	Date d'effet	Durée [an]
Convention d'Import Permanent	SYNDICAT DE LA BASSE ARDECHE	Débit souscrit 24 l/s		

1.6. Ressources en eau

- Volumes prélevés

Ouvrage	Débit nominal [m³/h]	Prélèvement 2020 [m³]	Prélèvement 2021 [m³]	Prélèvement 2022 [m³]	Variation N/N-1
Forages du Boeuf SALAVAS Prélèvement en nappe souterraine	95	34 543	33 385	294 555	+ 785 %
Forage des Baumes MONTCLUS Prélèvement en nappe souterraine	50	87 349	100 012	61 541	-38,5 %
Puits du Deves - Pouzaras SALAVAS Prélèvement en nappe souterraine	55	274 955	295 702	139 706	-52,77 %
Total des prélèvements [m³]		396 847	429 569	495 802	15,42%



- Importations d'eau

Imports depuis	Importés en 2020 [m³]	Importés en 2021 [m³]	Importés en 2022 [m³]	Variation N/N-1
Syndicat de la Basse Ardèche	270 599	269 247	217 267	- 19,31 %

- Total des volumes d'eau potable mis en distribution

Total des ressources [m³]	2020	2021	2022	Variation N/N-1
Ressources propres	396 847	429 569	511 145	18,99 %
Importations	270 599	269 247	217 267	-19,31 %
Total général	667 446	699 516	728 412	4,13 %

Comme en 2021, le syndicat n'a pas exporté d'eau au cours de l'exercice 2022.

L'import en 2022 a un peu baissé en accord avec le SEBA car il y a eu une interruption d'eau au mois de septembre.

Nombre d'abonnements

Abonnements	2020	2021	2022	Variation N/N-1
Nombre d'abonnements domestiques	3 978	4 019	4 131	2,87%
Nombre d'abonnements collectivités	120	117	117	0 %
Nombre d'abonnements professionnels	148	162	160	-1,23%
Nombre total d'abonnements	4 246	4 298	4 371	1,70 %

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L. 213-10-3 du code de l'environnement.

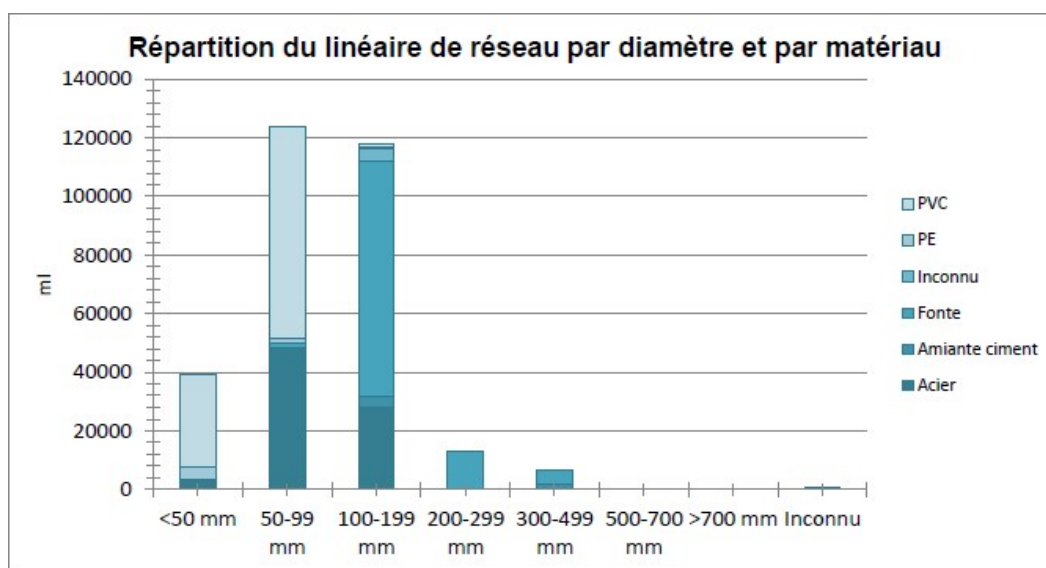
1.7. Volumes mis en distribution et volumes vendus

Volumes [m ³]	2020	2021	2022	Variation
Volume produit	396 847	429 569	511 145	18,99 %
Volume importé	270 599	269 947	217 267	-19,51%
Volume mis en distribution	667 446	699 516	728 412	4,13 %
Volume vendu aux abonnés domestiques	378 998	403 124	389 801	-3,3 %
Volume vendu aux collectivités	15 166	20 357	19 749	-2,99 %
Volume vendu aux professionnels	78 962	74 283	89 892	21,01 %
Volume total vendu aux abonnés	473 126	497 764	499 442	0,34 %

La consommation moyenne par abonnement domestique est de : **94 m³** en 2022.

1.8. Linéaire du réseau de distribution

	2020	2021	2022	Variation N/N-1
Linéaire du réseau hors branchements en km	301,3	302,17	304,515	0,78 %



2. TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

2.1. Fixation des tarifs en vigueur

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité. Les délibérations qui ont fixé les tarifs en vigueur sont les suivantes

Part fixe : 31€HT/an et part variable pour une consommation inférieure à 120m³ : 0,48€HT/m³.

Les tarifs concernant la part de la société SAUR sont fixés par le contrat et indexés annuellement par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au contrat.

2.2. Prix du service de l'eau potable

Le prix du service comprend une partie fixe ou abonnement et une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable. Les abonnements sont payables d'avance semestriellement. Les volumes sont relevés annuellement. Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

- **Redevance de pollution domestique par commune**

La redevance de pollution domestique est reversée à l'agence de l'eau. Son montant, en € par m³, est calculé chaque année par l'agence de l'eau. Elle est unique sur l'ensemble du service.

	1er jan 2020	1er jan 2021	1er jan 2022	1er jan 2023
Redevance de pollution domestique	0,27	0,28	0,28	0,28

2.3. Prix de l'eau [tarif hors redevance de pollution domestique]

- **Evolution du tarif de l'eau pour 2023**

		Désignation	1er jan 2022	1er févr 2022	1er Jan 2023	Variation N/N-1 (1)
Part de l'exploitant	Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	41,42	27,00	28,97	7,30%
	Part proportionnelle [€ HT/m ³] (tranches en m ³ /an)	N° 1 (0 à 120 m ³)	0,619	0,67	0,7189	7,30%
		N° 2 (121 à 1 000 m ³)	0,619	0,67	0,7189	7,30%
		N° 3 (> 1 000 m ³)	0,619	0,67	0,7189	7,30%
Part de la collectivité	Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	31	31	31	0,00%
	Part proportionnelle [€ HT/m ³] (tranches en m ³ /an)	N° 1 (0 à 120 m ³)	0,48	0,48	0,49	2,00%
		N° 2 (121 à 1 000 m ³)	0,77	0,77	0,78	2,00%
		N° 3 (> 1 000 m ³)	0,85	0,85	0,88	2,00%
Redevances et taxes	Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau) [€/m ³]		0,098	0,087	0,0674	-22,53 %

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

1er Fév 2022 : Nouveau contrat SAUR

	AEP 2022 Janvier			AEP 2022 Fev - Dec			AEP 2023 Janvier		
	Qté	PU € HT	Pt	Qté	PU € HT	Pt	Qté	PU € HT	Pt
PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU									
Délegataire									
Abonnement	1	41,42	41,42	1	27	27	1	28,97	28,97
Part variable T1 (0-120)	120	0,619	74,28	120	0,67	80,4	120	0,7189	86,268
SMEGA BARJAC									
Part fixe	1	31	31	1	31	31	1	31	31
Part variable	120	0,48	57,6	120	0,48	57,6	120	0,49	58,8
			0			0			0
Préservation des ressources en eau (AERM)									
ORGANISMES PUBLICS ET TVA	120	0,087	10,44	120	0,087	10,44	120	0,0674	8,088
Lutte contre la pollution									
	120	0,28	33,6	120	0,28	33,6	120	0,28	33,6
Total HT			248,34			240,04			246,73
TVA 5,5%			13,66			13,20			13,57
Total € TTC			262			253			260
€ TTC / m³			2,183			2,110			2,169

- Composantes de la facture d'un usager de 120 m³ y compris redevance pollution pour 2023 vs 2022

	01/01/2020	01/01/2021	01/01/2022	01/02/2022	01/01/2023	Variation N/N-1
Exploitant	110,6	112,32	115,7	107,4	115,24	7,30%
Collectivité	88,6	88,6	88,6	88,6	88,6	0,00%
Préservation des ressources (Agence de l'eau)	11,76	12,73	10,44	10,44	10,44	0,00%
Lutte contre la pollution (AE)	32,4	33,6	33,6	33,6	33,6	0,00%
total ht	243,36	247,25	248,34	240,04	247,88	3,27%
tva	13,38	13,60	13,66	13,20	13,63	3,27%
total ttc	256,74 €	260,85 €	262,00 €	253,24 €	261,51 €	3,27%

Prix théorique 2023 du m³ pour un usager consommant 120 m³ : 2,169€/m³

2.4. Recettes d'exploitation

- **Recettes de la collectivité**

La collectivité ne perçoit pas de frais d'accès au service.

	2020	2021	2022	Variation N/N-1
Recettes totales de vente d'eau	417 230,00 €	439 700,00 €	470 000,00 €	6,89%

- **Recettes de l'exploitant**

	2020	2021	2022	Variation N/N-1
Recettes de vente d'eau	261 870,00 €	296 810,00 €	250 947 €	-15,45 %
dont abonnements	186 540,00 €	191 650,00 €	191 453 €	-0,1 %
Total recettes de vente d'eau	461 220,00 €	488 460,00 €	442 400,00 €	-9,42 %
Autres prestations aux abonnés	24 970,00 €	35 960,00 €	10 500 €	-70,8 %
Facturation et recouvrement pour l'Agence de l'Eau	1 630,00 €	0,00 €	0,00 €	%
Facturation et recouvrement Assainissement	7 790,00 €	7 850,00 €	6 400 €	-0,77%
Total des recettes	495 610,00 €	532 270,00 €	459 300 €	-13,71 %

2.5. Taux d'impayés

Il correspond au taux d'impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N-1.

Le montant facturé au titre de l'année N-1 comprend l'ensemble de la facture, y compris les redevances prélèvement et pollution, la taxe Voies navigables de France et la TVA liée à ces postes. Pour une facture donnée, les montants impayés sont répartis au prorata hors taxes et redevances de la part « eau » et de la part « assainissement ». Sont exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers.

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Taux d'impayés (P257)	0,55%	0,9%	0,85%	1,3%	1,16%	0,89%	0,00 %

3. INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

3.1. Qualité de l'eau

Les données relatives à la qualité de l'eau distribuée définies par l'article D.1321-103 du Code de la Santé Publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par l'ARS. Parallèlement l'exploitant vérifie la qualité de l'eau distribuée, par des analyses menées dans le cadre de l'autocontrôle.

Ces deux indicateurs représentent les taux de conformité des prélèvements d'eau potable en production et en distribution d'eau vis-à-vis des limites de qualité d'eau imposées par le Code de la Santé Publique sur la physico-chimie et la microbiologie. Le calcul de ces indicateurs ne fait intervenir que des prélèvements incluant au moins un paramètre disposant d'une limite de qualité dans le Code de la Santé Publique. De plus, les prélèvements pris en compte sont uniquement ceux réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire officiel réalisés par les Agences Régionales de Santé.

Résultats du contrôle réglementaire :

Conformité	Nombre de prélèvements réalisés	Conformité
Bactériologique	44	93,2 %
Physico-chimique	45	100 %

3.2. Protection des ressources en eau

L'indice d'avancement de la protection de la ressource en eau est le suivant sur l'ensemble des forages :

Taux	Actions types	Nom du forage
0%	aucune action	
20%	études environnementale et hydrogéologique en cours	
40%	avis de l'hydrogéologue rendu (2007)	
50%	dossier déposé en préfecture (Prévu pour 2016)	
60%	arrêté préfectoral (2021)	Forage des Baumes
80%	arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)	
100%	arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté	Forage du Bœuf, Puits de Deves-Pouzaras, Import d'eau traitée depuis le SEBA.

La valeur globale de l'indice d'avancement de la protection de la ressource, calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services est de **97%**.

3.3. Connaissance et gestion patrimoniale du réseau

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points, globalement, au niveau des parties A et B ci-dessous, est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120. Elle est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

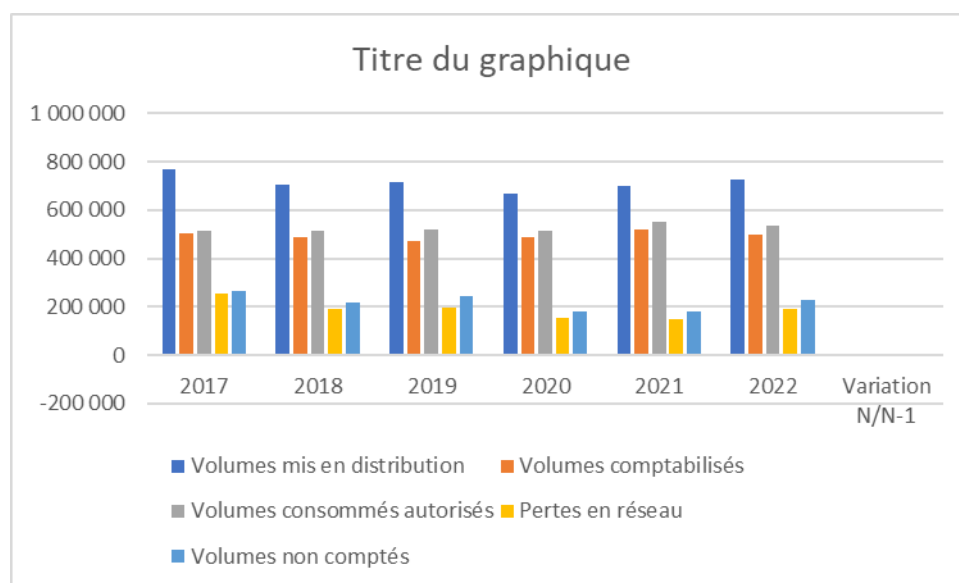
		nombre de points
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)		
VP.236	Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point
VP.237	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points) (rappel : les 15 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour bénéficier de points supplémentaires)		
VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	oui : 10 points non : 0 point
VP.240	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	Condition à prendre en compte
VP.239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	1 à 5 points sous conditions (1)
VP.241	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (2)
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points) (rappel : 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B, pour pouvoir bénéficier de points supplémentaires)		
VP.242	Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, P.I,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point
VP.243	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point
VP.244	Localisation des branchements sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point
VP.245	Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	oui : 10 points non : 0 point
VP.246	Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point
VP.247	Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point
VP.248	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point
VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point
	TOTAL	120

- (1) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 0, 1, 2, 3, 4 et 5 points
(2) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 10, 11, 12, 13, 14 et 15 points

Partie A : plan des réseaux	
VP.236	10
VP. 237	5
Partie B : inventaire des réseaux	
VP.238 – VP 240	10
VP.239	5
VP.241	15
Partie C : autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	
VP.242	10
VP.243	10
VP.244	10
VP.245	10
VP.246	10
VP.247	10
VP.248	10
VP.249	5
TOTAL	120

3.4. Performance du réseau

Indicateur	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Variation N/N-1
Volumes mis en distribution	768 414	703 911	715 011	667 446	699 516	728 412	4,13 %
Volumes comptabilisés	502 342	485 103	473 427	486 702	518 881	499 442	-3,75 %
Volumes consommés autorisés	512 417	511 984	516 913	515 123	551 361	535 707	-2,84 %
Pertes en réseau	255 997	191 927	198 098	152 323	148 155	192 705	30,07 %
Volumes non comptés	266 072	218 808	241 584	180 744	179 365	228 970	27,66 %
Linéaire du réseau de distribution	300,8	301,025	300,837	301,3	301,3	304,515	1,07 %
Période d'extraction de données (jour)	365	365	356	365	366	365	-0,27 %
Indice linéaire de pertes	2,33	1,75	1,80	1,38	1,34	1,73	21,64 %
Indice linéaire des volumes non comptés	2,42	1,99	2,20	1,64	1,63	2,06	26,38 %



- **Rendement du réseau de distribution**

Il s'agit des (consommations comptabilisées + exportations + estimation consommations sans comptage + volume de service) / (volume produit + importations).

Année	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Variation N/N-1
Rendement du réseau de distribution [%]	74,2%	73,7%	66,69%	72,70%	72,29	77,2	78,8	73,54	- 6,68 %
Seuil de rendement selon le décret 2012/97 [%]	66 %	65,93 %	65,93 %	65,94 %	66,80	65,99	68,60		

- **Indice des volumes non comptés**

Il s'agit de (l'estimation consommations sans comptage+volume de service+pertes) / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/j]	2,42	1,99	2,2	1,64	1,63	2,06

- **Indice linéaire de pertes en réseau**

Il s'agit des pertes / (365 * longueur du réseau hors branchements)

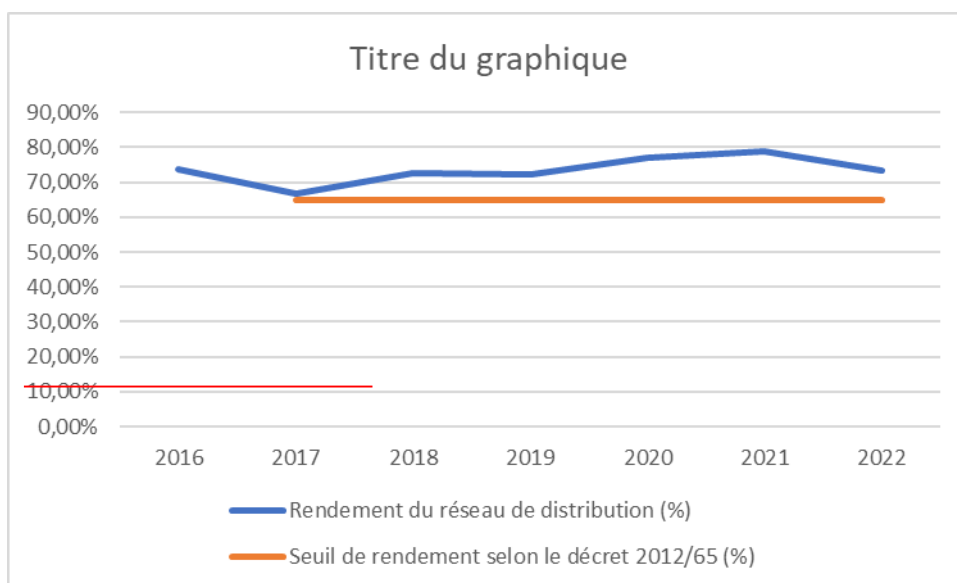
	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/j]	2,33	1,75	1,8	1,38	1,34	1,73

- **Indice linéaire de consommation et rendement objectif réglementaire**

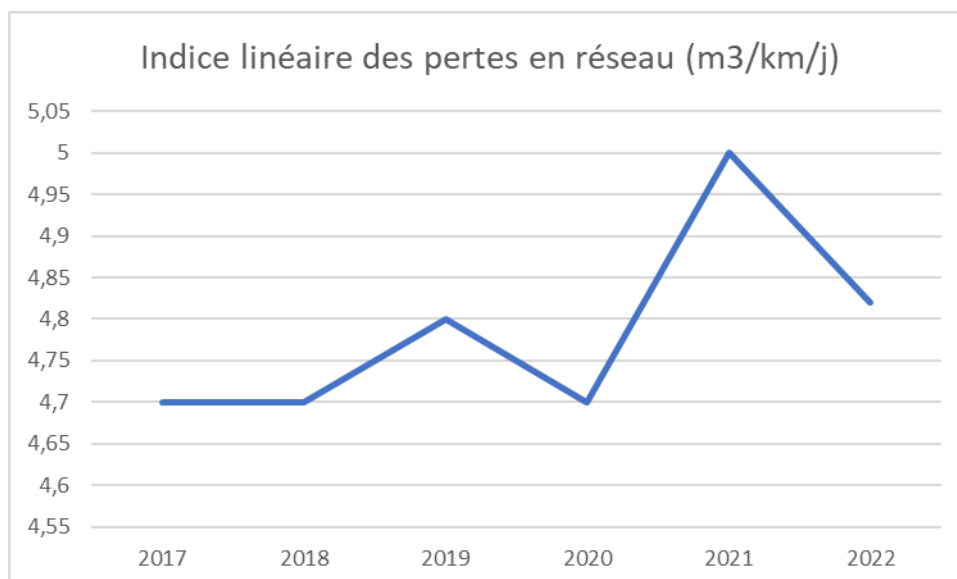
Il s'agit des (consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Indice linéaire de consommation [m³/km/j]	4,7	4,7	4,8	4,7	5	4,82

- Evolution du rendement du réseau de distribution



- Evolution de l'indice linéaire des pertes en réseau



4. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

4.1. Travaux engagés au cours de l'exercice 2022

Détail des paiements émis en 2022 pour les travaux réalisés par la collectivité :

COMPTES	OPERATIONS	TRAVAUX HT			
		en cours 2021	réalisés en 2022	A intégrer fin 2022	en cours 2022
2315-80111	Travaux urgents		45 285,26	45 285,26	0,00
2315-80211	Etudes APS		19 775,21	19 775,21	0,00
2315-81119	Renforcement rue du bouc Barjac	41 464,01	92 204,38	133 668,39	0,00
2315-72020	Renf Les Claux Labastide de Virac	267 897,43	93 194,36	361 091,79	0,00
2315-73020	Renf centre village Orgnac l'Aven	67 603,14		67 603,14	0,00
2315-76020	Renf Violonnes Vagnas		37 361,28	37 361,28	0,00
2315-74021	Renforcement Centre Salavas	84 871,75	227 984,64	312 856,39	0,00
2315-80021	ASSISTANCE MO PROCEDURE DSP	19 155,81	900,00	20 055,81	0,00
2315-82021	Renforcement Issirac Pierre Brune	124 465,39		124 465,39	0,00
2315-80022	Maitrise d'œuvre pour travaux		26 044,31	26 044,31	0,00
TOTAUX		605 457,53	542 749,44	1 148 206,97	0,00

- Renouvellement sur les installations par le délégataire (61 892)

Renouvellement Réalisé en Programme année : 2022	Libellé Matériel	Type Renouvellement	Date réalisation	Montant
Source du boeuf - SALAVAS	groupe électropompe 2	Renouvellement complet du matériel	22/11/2022	5 850
Bache reprise - SALAVAS	armoire BT V	Remplacement de composants ou rénovation	30/08/2022	1 519
Bache reprise - SALAVAS	pompe 1	Renouvellement complet du matériel	19/08/2022	7 800
Forage des baumes - MONTCLUS	Pompe 2	Renouvellement complet du matériel	01/12/2022	8 450
Total				23 619

4.2. Etat de la dette

L'état de la dette au 31 décembre 2022 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Encours de la dette au 31 décembre	466 158,75 €	435 125,22 €	402 906,71 €	370 688,20 €	578 253,09 €	517 526,33
Remboursements au cours de l'exercice	48 587,59 €	48 576,38 €	48 587,59 €	48 587,59 €	75 730,35 €	75 730,37
Dont en intérêts	18 687,51 €	17 542,85 €	16 357,87 €	16 357,87 €	15 591,83 €	14 086,21
Dont en capital	29 900,08 €	31 033,53 €	32 218,51 €	32 218,51 €	59 938,52 €	61 644,16

L'endettement brut par abonné au 1^{er} janvier 2022 correspond à (encours de la dette / nombre d'abonnés). L'endettement brut du service est de **118 €** par abonné (contre 140€ en 2021).

La charge financière nette par abonné correspond à (annuité à venir – subvention en annuité) /nombre d'abonnés). La charge financière du service est de **14 €** par abonné.

5. ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE DANS LE DOMAINE DE L'EAU

Aide au paiement des factures d'eau des personnes en situation de précarité

	2018	2019	2020	2021	2022
Montants des abandons de créance	77,34 €	10,34	33,66	0,00€	0,00€
Montants des versements à un fonds de solidarité	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€
dont part délégataire	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€
nombre de demandes reçues	4	1	1	2	0
dont part collectivité	0,00 €	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€